

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AGRICULTURE

Mercredi 25 février 1953. — *Présidence de M. Dulin, président.*
— La commission a entendu M. Merveilleux du Vignaux, Directeur général des Eaux et Forêts, sur l'action du Fonds forestier national et la politique forestière.

Après avoir souligné l'importance de la forêt dans l'économie agricole du pays, le Directeur général des Eaux et Forêts a exposé les moyens d'action (subventions, prêts, contrats de travaux) du Fonds forestier national créé en 1946, ainsi que les résultats importants qu'il a déjà permis d'obtenir et qui se traduisent par le reboisement de 80.000 hectares en moyenne par an. Il a, par ailleurs, analysé le mode de financement du Fonds et indiqué les raisons qui ont motivé les modifications successives du taux de la taxe qui l'alimente.

M. Merveilleux du Vignaux a, ensuite, passé en revue les principaux problèmes de la politique forestière. Traitant du marché des bois, il a mis en relief la pénurie de la France dans le domaine des résineux. Il a chiffré à 29 milliards de francs en 1949, 27 milliards en 1950, 75 milliards en 1951, 65 milliards en 1952, les importations de bois en résultant. Il a, d'autre part, indiqué que la France était le seul des pays d'Europe occidentale à ne pas avoir élaboré de réglementation en vue d'assurer une exploitation plus rationnelle de la forêt privée et qu'il s'ensuivait une certaine anarchie dans son exploitation.

Il a, enfin, remercié les commissaires de se pencher sur les problèmes que posent l'organisation de la forêt française et le contrôle de son exploitation.

Après cette audition, la commission a adopté le rapport de M. Naveau sur la proposition de loi (n° 66, année 1953) tendant à proroger les délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts. Compte tenu des éléments nouveaux intervenus depuis sa dernière réunion, la commission a finalement décidé de donner un avis favorable à l'adoption sans modification du texte de l'Assemblée Nationale.

Elle s'est également ralliée aux conclusions du rapport de M. Le Bot tendant à l'adoption du projet de loi (n° 64, année 1953) relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'agriculture.

Sur la proposition de son Président, la commission a, par ailleurs, décidé de déléguer son bureau auprès du Président du Conseil et des Ministres du Budget et des Affaires économiques, pour s'informer auprès d'eux du programme d'organisation du marché du lait concernant la campagne de printemps et d'été et pour leur demander l'adoption par le Gouvernement du plan betteravier.

DÉFENSE NATIONALE

Jeudi 26 février 1953. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — MM. Maroselli et Schleiter ont été désignés pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la Défense nationale prévue par l'article 71 de la loi du 21 mars 1947.

La commission a adopté les conclusions du rapport de M. de Maupeou sur la proposition de loi (n° 660, année 1952) tendant à compléter les articles 7 et 9 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée.

L'article premier de la proposition n'a donc pas été modifié ; l'article 2 a été rédigé comme suit :

Article 2.

« Les ressortissants étrangers, âgés de 18 ans 6 mois à 25 ans révolus, résidant en France de façon permanente ou y séjournant plus d'une année, en une ou plusieurs fois, sont assujettis au service militaire en France, dans des conditions assurant une réciprocité avec les dispositions en vigueur dans leur pays d'origine en ce qui concerne les ressortissants français. »

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 25 janvier 1953. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a reçu une délégation du groupement national des Chambres syndicales du matériel médico-chirurgical et dentaire, venue lui exposer son point de vue au regard du projet de création d'une communauté européenne de la santé.

M. de la Brosse, président de ce groupement, s'est déclaré favorable à ce projet d'une haute portée humanitaire, mais a insisté sur le fait que la communauté économique et, en particulier, l'intégration des industries médico-chirurgicales, ne pou-

vaient être réalisées sans certaines amodiations préalables. En effet, l'établissement immédiat d'un marché commun du matériel médico-chirurgical risquerait, en raison de la disparité des conditions de la production dans les divers pays, de mettre cette industrie française en péril.

FINANCES

Mercredi 25 février 1952. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a délibéré sur une lettre de M. le Président de l'Assemblée Nationale transmise par M. le Président du Conseil de la République relative au mode de présentation du Budget. La commission a été unanime à souhaiter que soit voté le projet de loi organique de présentation du budget et, qu'en attendant, le budget continue d'être scindé en plusieurs projets comportant notamment le regroupement en un seul fascicule des crédits de diverses natures afférents à un même département ministériel et qu'un document fournisse, au début de la discussion, une vue d'ensemble des propositions.

La commission a également décidé de procéder à un certain nombre d'études concernant notamment le Pool Charbon-Acier, l'équilibre de la balance des comptes, les problèmes de l'épargne et les investissements outre-mer.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 25 février 1953. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a adopté, sans modification, le projet de loi (n° 642, année 1952) tendant à modifier les articles 39 et 48 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

M. Beauvais a été désigné comme rapporteur de ce texte en remplacement de M. Marcilhacy, empêché.

M. Rabouin a ensuite donné lecture de ses rapports sur les propositions de loi suivantes :

— n° 644, année 1952, tendant à modifier la loi du 12 juillet 1909 sur la constitution du bien de famille insaisissable ;

— n° 665, année 1952, tendant à modifier le septième alinéa de l'article 2135 du Code civil sur l'hypothèque légale de la femme mariée.

Les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption sans modification des textes votés par l'Assemblée Nationale, ont été approuvées à l'unanimité.

La commission a alors examiné le rapport de M. Charlet sur le projet de loi (n° 658, année 1952) modifiant les articles 119 et 135 du Code d'instruction criminelle.

Elle a décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable à l'adoption de ce texte dont l'objet est de retirer à la partie civile le droit d'interjeter appel de l'ordonnance prescrivant la mise en liberté provisoire d'un prévenu.

La commission a enfin, adopté avec quelques modifications, la proposition de loi (n° 643, année 1952) tendant à modifier l'article 238 du Code civil et les articles 877 et 878 du Code de procédure civile.

M. Robert Chevalier a été désigné comme rapporteur de ce texte en remplacement de M. Jozeau-Marigné, démissionnaire.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Judi 26 février 1953. — *Présidence de M. Jean Bertaud, vice-président.* — La commission a entendu M. André Morice, Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, venu lui exposer, à l'occasion de réponses à des questions posées par certains commissaires, la politique générale de son département ministériel.

Evoquant une série de problèmes soulevés par M. Pinton, le Ministre a énuméré les différents textes réglementaires pris à la suite de l'intervention du décret de coordination rail-route du 14 novembre 1949. Il a indiqué, à ce propos, que les professionnels accueillent dans l'ensemble, avec satisfaction, les mesures destinées à la mise en vigueur effective des dispositions dudit

décret. Il a tenu à préciser que, dans le domaine de la coordination, aucune mesure n'aurait jamais un caractère définitif, tant la matière était mouvante.

Abordant le problème du déficit de la S. N. C. F., le Ministre a indiqué que, pour 1952, l'insuffisance conventionnelle a été de l'ordre de 31 milliards.

A ce sujet, il a marqué sa volonté de ne pas ralentir l'effort de résorption de ce déficit. Cet effort se traduit, en particulier, par la mise en œuvre d'un plan d'économies et de modernisation par investissements.

Evoquant l'ouverture récente de gares-centres, il a estimé que les résultats encourageants constatés permettaient d'accorder un préjugé favorable à ces expériences. Les économies globales peuvent, à cet égard, être estimées à 2 milliards de francs.

Le Ministre a, par ailleurs, annoncé le dépôt imminent d'un projet de loi modifiant, en en restreignant la portée, la loi du 19 août 1950 sur la Caisse autonome mutuelle de Retraites ; le nouveau texte n'intéressera plus que 30.000 routiers au lieu de 165.000 ; il y a, actuellement, 28.000 cotisants pour servir 24.000 pensions et le système n'est pas viable ; il pose, d'ailleurs, le problème du relèvement de l'âge de la retraite qui devra être réglé sur un plan général.

La récente réunion des Ministres européens des Transports a, ensuite, retenu l'attention de M. Morice. Les problèmes techniques concrets seuls ont été évoqués au cours de cette conférence (pool des wagons, par exemple, avec standardisation des matériels). L'avenir a été envisagé sous l'angle d'une coordination des efforts sans création d'organisme nouveau. Deux décisions ont cependant été prises pour le financement international des investissements routiers et fluviaux.

M. Julien Brunhes, traitant de l'activité du Conseil supérieur des Transports, a regretté, d'une part, que cet organisme n'ait pas tenu de réunion depuis six mois et, d'autre part, que la composition du comité des contestations n'ait pas été modifiée pour tenir compte des nouvelles attributions qui lui ont été conférées. Enfin, les incidences fiscales sur les problèmes des transports (la coordination en particulier) sont telles que le Conseil supérieur devrait être amené à donner son avis sur les

réformes actuellement à l'étude. La même question se pose au sujet des investissements. Le ministre a répondu qu'il ferait part de ces observations au Président du Conseil supérieur.

Répondant à une question de M. Bouquerel, M. Morice s'est, ensuite, montré favorable au maintien du projet de création d'un tunnel sous le Mont Blanc. La commission a été, sur le plan de la politique routière, unanime à protester contre l'amenuisement progressif des ressources du Fonds spécial d'investissement routier. L'équipement de l'infrastructure aérienne a, ensuite, été évoqué à propos d'une question posée par M. le Président Aubert et développée par M. Dubois ; le Ministre a signalé qu'il avait établi un plan quinquennal portant sur 100 milliards de travaux, dont le mode de financement reste à trouver, mais qui pourrait être réalisé avec le concours des utilisateurs, comme cela a été prévu pour le plan de rénovation des voies navigables.

La politique qu'entend suivre le Département des Travaux publics à l'égard de la construction aéronautique française a également fait l'objet d'un examen.

Le Ministre a déclaré que, en ce qui intéresse les moyens courriers, un concours avait permis de retenir les projets de bi-réacteurs de deux sociétés, la S. N. C. A. S. E. et la Société Hurel-Dubois, cette dernière présentant une formule révolutionnaire qui nous donnera une avance certaine sur les réalisations effectuées à l'étranger.

Les autres appareils français, a-t-il ajouté, plus onéreux que les avions étrangers sur le plan de l'exploitation commerciale, ne sont pas promis à un grand avenir.

Par ailleurs, la construction française n'offre pas actuellement de moteurs et de réacteurs répondant à nos besoins. Nous devons toujours, sur ce terrain, importer le matériel nécessaire.

M. Dubois a, d'autre part, regretté que le problème de la coordination des transports aériens n'ait pas reçu un commencement d'exécution en évitant, à tout le moins, que l'Etat constructeur ne fasse directement concurrence à l'Etat transporteur ; il a fait, en particulier, allusion à la mise en service, par la Compagnie Air France, sur le trajet Orly-Casablanca, de quadrimoteurs « Constellation », quelques jours après que la Compagnie T. A. I. eut fait la liaison régulière avec « l'Armagnac » qui est la propriété de l'Etat.

Le Ministre a reconnu que la Compagnie nationale Air France s'était, à maintes reprises, livrée à une politique de création systématique d'une ligne dès qu'une compagnie privée entreprenait un service auquel la Compagnie nationale n'avait pas songé. Il a déclaré qu'il avait imposé à Air France la suppression de certaines liaisons créées dans des conditions d'opportunité contestables. Malheureusement, a-t-il ajouté, nos pouvoirs seront extrêmement limités aussi longtemps que le Parlement n'aura pas voté le statut de l'aviation marchande.

Le Ministre a, enfin, sur une dernière question de M. Pinton, déclaré que le Gouvernement était favorable à la canalisation de la Moselle, dont notre sidérurgie a besoin pour être mise à égalité avec la sidérurgie allemande.

Après le départ du Ministre, la commission a désigné M. Dubois comme rapporteur du projet de loi (n° 62, année 1953) relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'aviation civile et commerciale.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Judi 26 février 1953. — *Présidence de M. Emilien Lieutaud, président.* — La commission a nommé M. Le Sassiér-Boisauné, rapporteur de la proposition de loi (n° 3956 A. N.) tendant à faire assurer la représentation des entreprises de presse par les organisations professionnelles les plus représentatives.

Elle a ensuite procédé à la reconstitution de sa sous-commission du cinéma qui est ainsi composée : M. Ernest Pezet, président ; M. Lamousse, rapporteur ; MM. Debû-Bridel, Gaspard, Ramette, membres, M. Emilien Lieutaud en faisant partie de droit, comme président de la commission.

Les autres membres de la commission qui le désireraient pourront demander à être convoqués à ses réunions.

Enfin, le Président a rendu compte à ses collègues du voyage qu'il a effectué à Londres pour assister au gala du film français, qui connut un grand succès.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 26 février 1953. — *Présidence de M. Longchambon, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Delaume, ingénieur en chef des Mines, chef du Service des métaux, minerais et matériaux de construction au Ministère de l'Industrie et de l'Energie, sur l'approvisionnement de la France en matières premières minérales.

M. Delaume a fait porter plus particulièrement son exposé sur les besoins de notre pays en métaux non ferreux et sur l'intérêt qu'il y a, pour améliorer notre balance commerciale, à poursuivre et à intensifier les recherches de métaux de toute nature dans l'Union française.

Il a indiqué que la France devait importer la quasi-totalité du minerai de cuivre et d'étain et une quantité importante de minerai de zinc, mais que, pour le plomb et l'aluminium, les ressources de la Métropole et de l'Afrique du Nord couvraient les besoins nationaux et permettaient, en outre, d'exporter.

M. Delaume a insisté sur le caractère instable des cours des métaux non ferreux qui ont actuellement tendance à se stabiliser en baisse, après avoir subi des fluctuations importantes au cours de ces dernières années.

La commission a décidé d'entendre à nouveau M. Delaume lors d'une séance ultérieure, pour examiner le problème de l'approvisionnement en nickel, manganèse et amiante.

D'ores et déjà, elle a décidé de demander au Conseil de la République les pouvoirs d'enquête sur l'approvisionnement de la France en matières premières nécessaires aux industries de l'Union française.

Elle a ensuite adopté le rapport de M. de Villoutreys sur le projet de loi (n° 60, année 1953) tendant à modifier, en ce qui concerne la durée des autorisations d'importation des produits dérivés du pétrole, l'article 3 c) de la loi du 30 mars 1928 relative au régime d'importation des pétroles.

Le texte voté par l'Assemblée Nationale a été adopté sans modification.

Enfin, elle a reporté au jeudi 5 mars prochain la désignation de trois membres devant faire partie de la commission de coordination chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre du deuxième plan de modernisation et d'équipement.